

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 janvier 2023 à 19h

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

<u>Présents</u>: MM. ARNAL Jérôme, BALARD Olivier, BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, BRIAND Thierry, DUROCHER Alexandre, MOISON Daniel, MOUICHE Marylène, PERRET-LE BLET Chantal, ROCHER Nicolas,

VETIER Fabrice;

Absents excusés: MONVOISIN Michèle (donne pouvoir à BALARD Olivier);

Absents: JOLIVET François, ROPERT Céline;

Secrétaire de séance : Mme MOUICHE Marylène ;

<u>DELIBERATION 2023-001</u>: Participation aux dépenses de fonctionnement écoles privées de Lieuron et Bruc-sur-Aff – Année 2022-2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vu les effectifs à la rentrée 2022-2023, décide de verser aux associations des parents d'élèves des écoles de Lieuron et de Bruc-sur-Aff les participations respectives représentant un total de 30 253 € réparti comme détaillé ci-dessous ;

Ecole de Lieuron	Nombre d'élèves de LIEURON	Coût/élève	Participation à verser par LIEURON
Maternelle	11	1 402 €	15 422 €
Primaire	8	401 €	3 208 €
	19		18 630 € à LIEURON
Ecole de Bruc/Aff			
Maternelle	4	1 402 €	5 608 €
Primaire	15	401 €	6 015 €
	19		11 623 € à BRUC/AFF
Total	38		30 253 €

<u>DELIBERATION 2023-002</u>: Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Carentoir ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de prendre en charge une participation de 591.62 € pour 1 élève de maternelle scolarisé à l'école de Carentoir durant l'année scolaire 2021-2022.

DELIBERATION 2023-003: Répartition 2023 du produit des amendes de police 2022;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les travaux projetés et les estimations ci-dessous; sollicite pour leur financement l'attribution de subventions au titre de la répartition du produit des amendes de police;

Mairie de LIEURON - 5, rue des Forges 35550 LIEURON Téléphone : 02 99 34 08 11 - Courriel : mairie@lieuron.fr

Catégorie	Description des travaux	Estimation H.T
Parc de stationnement en dehors des voies de circulation	Aménagement d'un parking (6 places) en centre bourg	6 480.50 €
Parc de stationnement en dehors des voies de circulation	Aménagement d'un parking au pôle sport (salle de sport et terrains de foot)	42 113.50 €
Aménagement de sécurité sur voirie	Création de 2 murets en pierre de pays pour délimiter la partie piétonne et la partie véhicule sur l'écluse	10 610 €
	Total H.T	59 204 €

<u>DELIBERATION 2023-004</u>: Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine est habilité mener des consultations pour le compte de notre collectivité pour des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées. Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules. Ces contrats auront une durée de 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2024.

<u>DELIBERATION 2023-005</u>: Demande DETR – installation d'une réserve incendie en citerne souple ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet d'installation d'une réserve incendie en citerne souple, valide le plan de financement et sollicite une subvention au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 » à hauteur de 4 509.71 € sur une dépense totale éligible de 11 274.27 € H.T.

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant H.T	Taux
Achat du terrain	500 €	DETR	4 509.71 €	40 %
Bornage	1 244 €			
Installation citerne incendie + clôture	9 530.27 €	Autofinancement	6 764.56 €	60 %
TOTAL H.T.	11 274.27 €	TOTAL H.T.	11 274.27 €	100 %

DELIBERATION 2023-006: Demande DETR – aire de loisirs intergénérationnelle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle présenté, l'estimation totale de 223 539.49 € et le plan de financement prévisionnel. Il sollicite une subvention au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 » à hauteur de 67 088.25 € sur une dépense totale éligible de 223 539.49 € H.T.

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant H.T	Taux
City stade	63 900 €	DETR	67 088.25 €	30 %

Pump track	99 925 €			
Terrain de pétanque	14 796 €			
Table de tennis de table et baby-foot	5 025 €			
Mobiliser urbain	5 408 €			
Jeu de grimpe araignée	9 650.49 €			
Chemin piétons	13 035 €			
Pare ballon	11 888 €	Autofinancement	156 539.24 €	70 %
TOTAL H.T.	223 627.49 €	TOTAL H.T.	223 627.49 €	100 %

<u>DELIBERATION 2023-007</u>: Demande ANS au titre du « Plan 5 000 terrains de sport – année 2023 » – aire de loisirs intergénérationnelle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle présenté, l'estimation totale de 223 627.49 € et le plan de financement prévisionnel. Il sollicite une subvention au titre du « Plan 5 000 terrains de sport – année 2023 » à hauteur de 111 813.75 € sur une dépense totale éligible de 223 627.49 € H.T.

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant H.T	Taux
City stade	63 900 €	ANS	111 813.75 €	50 %
Pump track	99 925 €			
Terrain de pétanque	14 796 €			
Table de tennis de table et baby-foot	5 025 €			
Mobiliser urbain	5 408 €			
Jeu de grimpe araignée	9 650.49 €			
Chemin piétons	13 035 €			
Pare ballon	11 888 €	Autofinancement	111 813.75 €	50 %
TOTAL H.T.	223 627.49 €	TOTAL H.T.	223 627.49 €	100 %

<u>DELIBERATION 2023-008</u>: Changement du prix lot 23 du lotissement domaine des Chênes Chevaliers ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de vendre le lot n° 23 du lotissement Les Chênes Chevaliers au prix de 49 € du m².

<u>DELIBERATION 2023-009</u>: Renonciation de la mairie aux pénalités de retard – marché 2020-05 logement locatif;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renoncer à appliquer les pénalités de retard aux entreprises titulaires des lots du marché 2020-05 logement locatif.

<u>DELIBERATION 2023-010</u>: Renonciation de la mairie aux pénalités de retard – marché aménagement de voies douces ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renoncer à appliquer les pénalités de retard à l'entreprise titulaire du marché aménagement de voies douces.

DELIBERATION 2023-011: Fixation du tarif du jeton du monnayeur du chauffage de la salle de sport ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer le tarif d'un jeton de chauffage à 5 € ; de donner à titre gratuit 20 jetons par saisons au club de tennis de table ; de donner à titre gratuit les jetons si l'école de Lieuron en a besoin et en fait la demande.

<u>DELIBERATION 2023-012</u>: Annule et remplace la délibération n°2022-100; Achat d'une partie de la parcelle ZA 216 en vue d'y implanter une poche incendie;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de valider l'achat d'une partie de la parcelle ZA 216 (environ 291 m²) pour un montant de 500 € afin d'y installer une poche incendie ; de valider la prise en charge par la mairie des frais de notaire et de géomètre qui vont découler de cette décision ;

Mairie de LIEURON - 5, rue des Forges 35550 LIEURON Téléphone : 02 99 34 08 11 - Courriel : mairie@lieuron.fr